

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000793-162

DATE : Le 21 mai 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE LUKASZ GRANOSIK, j.c.s.

DANIEL RAUNET
et
COLOMBE GAGNON
Demandeurs

c.

**PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC,
RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC,
FÉDÉRATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC,
FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC**
et
ASSOCIATION DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC
Défendeurs

JUGEMENT
(suspension)

- [1] **CONSIDÉRANT** le dépôt de la demande introductive d'instance le 8 septembre 2023;
- [2] **CONSIDÉRANT** que le 28 décembre 2023, le tribunal a suspendu l'instance dans le présent dossier jusqu'au 1^{er} février 2024;
- [3] **CONSIDÉRANT** que le 1^{er} février 2024, une conférence de gestion a eu lieu et le tribunal a suspendu les délais jusqu'au 12 mars 2024, date à laquelle une conférence de gestion devait se tenir si son intervention était

nécessaire relativement au protocole de l'instance, aux avis aux membres et à la conduite procédurale de ce dossier par rapport au dossier *Léveillé c. Procureur général du Québec et al.* (C.S.M. : 500-06-000695-144);

- [4] **CONSIDÉRANT** que le 6 mars 2024, les parties ont informé le Tribunal que son intervention n'était pas nécessaire et que les discussions se poursuivaient relativement à ces sujets;
- [5] **CONSIDÉRANT** que les parties ont échangé des projets de protocole de l'instance et d'avis aux membres et ont besoin d'un délai additionnel afin de les finaliser;
- [6] **CONSIDÉRANT** que les parties ne pourront inscrire le présent dossier en date du 21 mai 2024;
- [7] **CONSIDÉRANT** le consentement des parties;

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [8] **SUSPEND** l'instance jusqu'au 31 mai 2024;
- [9] **ORDONNE** aux parties de déposer un protocole de l'instance signé au plus tard le 31 mai 2024;
- [10] **LE TOUT SANS FRAIS.**



LUKASZ GRANOSIK, j.c.s.

Me Bruno Grenier
Me Cory Verbauwheide
GRENIER VERBAUWHEDE AVOCATS

Me Peter Shams
HADEKEL SHAMS

Me Bruce W. Johnston
Me Mathieu Charest-Beaudry
Me Lex Gill
TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE
Avocats pour les demandeurs

Me Rima Kayssi
Me Gabriel Lavigne
Me Catherine Paschali

BERNARD, ROY (JUSTICE-QUÉBEC)
Avocats pour le défendeur Procureur général du Québec

Me Andrée-Claude Harvey
Me Karine Salvail
HARVEY LEFRANÇOIS
Avocates pour la défenderesse Régie de l'assurance maladie du Québec

Me Jean-Philippe Groleau
Me Joseph-Anaël Lemieux
Laurence Asselin, stagiaire en droit
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG
Avocats pour la défenderesse Fédération des médecins spécialistes du Québec

Me Sophie Perreault
Me Fady Toban
LANGLOIS AVOCATS
Avocats pour la défenderesse Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

Me Luc Rancourt
Me Nicolas Dubois
WEIDENBACH LEDUC PICHETTE
Avocats pour la défenderesse Association des optométristes du Québec

Date d'audience : sur dossier